

Image not found or type unknown



Conflit mairie association

Par **rene paphad_old**, le **22/08/2007** à **12:29**

Bonjour,rnrnNous sommes une bibliothèque associative gérée par des bénévoles et qui dispose d'un poste de permanent financé par la mairie. Notre local n'est plus adapté à l'accueil d'un public croissant et nous avons engagé de nombreuses démarches pour obtenir de la municipalité des locaux plus adaptés qui sont restées sans suite.rnLa première question concerne le cadre réglementaire qui régit l'accueil du public dans un local municipal (normes, commission de sécurité, etc..).rnLa seconde concerne un éventuel conflit, amenant une dissolution de l'association et les conséquences notamment en terme de devenir du fonds (4000 ouvrages), du matériel, etc.. dans un tel cas. Qui est propriétaire du fond (financement partiel par la mairie), peut-il y avoir cession du fonds à une autre association,...rnMerci de votre aide.rnRené.